

Si une impression de fraîcheur domine, c'est que nous ne sommes plus habitués à des températures normales pour la saison. Par-contre les conditions pluvieuses restent bien réelles avec 40% d'excédent pluviométrique sur ce début mars. Le soleil a un peu plus brillé qu'en février mais en toute logique la durée d'ensoleillement reste en déficit de 30% sous la pluie. En résumé des températures normales avec des conditions pluvieuses et peu lumineuses malgré des jours qui rallongent rapidement.

Dans ces conditions les cultures avancent normalement et gardent donc leur avance, estimée à 10 jour pour le stade épis 1 cm sur blé. Sur des semis précoces, denses, et qui montent en jours courts il faudra être un peu plus vigilant sur le risque verse. Les maladies sont présentes en fond de cuve, à suivre à partir de début avril (fin mars en technique dite « bas-volume). Les ravageurs, notamment du colza, sont également présents, mais là aussi en faible nombre et avec une activité assez limitée.

BLE

Terminer les apports de la 1ere fraction du 2eme apport d'azote

Si vous avez bien limité la dose au premier apport pour limiter les pertes par réorganisation, et que vous prévoyez de fractionner le 2eme apport, la première fraction (la moitié) est à apporter si ce n'est déjà fait sur les parcelles bien redressées voire décollées (voir message précédent). Vous vous sécuriserez ainsi vis-à-vis d'un risque sécheresse fin mars tout en améliorant le coefficient d'utilisation de vos précieuses unités d'azote. Précieuses parce que l'azote est un poste financier important et précieuses parce que la réglementation ne permet pas de dépasser la dose bilan pour compenser des pertes par réorganisation suite à des apports élevés et précoces. Le solde du 2eme apport est à prévoir fin mars dans les parcelles qui auront très nettement amorcé la montaison.

Penser au soufre si ce n'est toujours pas fait.

Calcul de la dose bilan

Rappelons qu'avant de commencer les deuxièmes apports, il faut auparavant calculer votre dose prévisionnelle pour réserver généralement 40 unités autour du stade dernière feuille. Les synthèses de reliquats sont sorties la semaine dernière. Ils sont dans la moyenne pluriannuelle et plutôt plus en surface que d'habitude, sans doute suite à la minéralisation hivernale. Les pluies ne devraient donc pas avoir un effet très lessivant sur ces reliquats. Dans le cas où vous avez fait faire un dosage, la fiche de résultats vous donne généralement une estimation du nombre d'unités de reliquats perdus en fonction de la pluviométrie selon le modèle de Burns.

Rappel régulateurs

La montaison est très précoce, estimée avec 10 jours d'avance, et la majorité des parcelles sont au stade redressement et parfois au stade épis 1 cm bien avancé. Les applications de type cycocel vont donc devoir être un peu anticipées par rapport à l'habitude. Attention néanmoins : 1°) Penser à ne pas compter le faux nœud qui peut être présent dans les parcelles qui décollent tôt. Avec l'habitude on le distingue assez facilement en observant des petits bourgeons qui sont les ébauches de ce qui correspond aux racines coronaires sur Maïs. Il faut donc mesurer à partir de ce faux nœud.

2°) épis 1 cm au 5 mars et épis 1 cm au 30 mars ce n'est pas la même chose. Il se peut que les variétés moins bien régulées par le photopériodisme décollent très tôt en conditions douces et peu lumineuses. Mais physiologiquement les plantes ne sont pas si avancées et ne monteront pas

aussi vite au 5 mars qu'au 30 mars. Or pour réguler, un régulateur doit être appliqué sur des tiges qui s'allongent, logique. Les tous premiers cycocel devraient donc attendre la mi-mars dans le contexte de l'année soit fin de semaine à semaine prochaine.

Attention, les associations type « cycocel » + Moddus ne sont réglementairement plus possibles. Il faudra donc décomposer. Il est beaucoup trop tôt pour appliquer les Moddus-Medax compte tenu du mode d'action de ces produits.

COLZA

Terminer les derniers apports d'azote

Les colzas avancent bien et sont généralement entre D2 (Boutons visibles mais accolés) et E (boutons écartés). Les fleurs visibles sont encore souvent les variétés très précoces associées pour capter l'activité des méligèthes au bénéfice de la variété de rapport (fiche CEPP 2022-011). Que la parcelle soit conduite en 2 ou 3 apports il est donc généralement temps désormais de solder les apports d'azote.

Les 70 unités de soufre (en équivalent SO₃) ont normalement déjà été apportées.

Dans les parcelles qui le nécessitent (sable, hydromorphie ...), c'est le moment d'apporter les 500 g de bore par hectare.

Ravageurs toujours peu actifs

Les captures de charançon de la tige restent encore limitées cette semaine. Les pontes les plus dommageables ont lieu en début d'élongation jusqu'à 20 cm. Le risque s'amenuise donc et devient négligeable à partir du stade E boutons écartés.

Des méligèthes sont présentes depuis la semaine dernière, mais sur des colzas vigoureux on reste souvent en dessous du seuil de nuisibilité jusqu'aux premières fleurs, stade au-delà duquel les dégâts sont rares et uniquement en cas de très forte infestation sur des colzas peu vigoureux.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 12 mars 2024 (BSV G.C. N°08). « La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762 dans le cadre de l'agrément multisites porté par la Chambre d'Agriculture France. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires »

François DUMOULIN , Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise à l'Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise, F.Dumoulin, L.Godet, L.Légrand, M.Marie, J.Martin, O.Philippe, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

Agrément et garantie assurantielle : la Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF 01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA. Elle est titulaire du contrat d'assurance N° 05038757W/1001 garantissant notamment la responsabilité civile professionnelle pour l'activité de conseil indépendant en préconisations phytosanitaires. »